

LA MARNE

Article paru le 28 octobre 2020

Comment se débarrasser de ses pesticides

La vente, l'usage et la détention de pesticides chimiques de synthèse est interdite depuis le 1^{er} janvier 2019 et l'entrée en vigueur de la loi Labbé. Mais on a tous au fond d'un placard ou dans le garage, des désherbants et des insecticides à moitié entamés.

Pour se débarrasser proprement de ces produits chimiques, la société EcoDDS organise une opération de collecte et de sensibilisation au tri des produits phytosanitaires et biocides.

Vides, souillés, usagés, ils sont à rapporter

Cette opération aura lieu à la jardinerie Poullain de Mareuil-lès-Meaux, jusqu'au 31 octobre.

Il suffit de rapporter vos pesticides, engrais non organiques, désherbants et insecticides dans le magasin.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques usagés caractéristiques du jardinage peuvent présenter un risque pour la santé et

l'environnement, ils nécessitent donc une prise en charge spécifique et sécurisée.



Jusqu'au 31 octobre, rapportez vos pesticides, engrais non organiques, désherbants et insecticides dans le magasin Poullain de Mareuil-lès-Meaux. (©L'Éclaireur de Chateaubriant)

Ils ne doivent pas être jetés dans les poubelles « classiques » ni dans les canalisations mais rapportés en points de collecte ponctuelle ou en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

! Opération de collecte, jusqu'au 31 octobre, jardinerie Poullain, 450 chemin de Crécy à Mareuil-lès-Meaux. La liste des produits concernés et des magasins concernés est disponible sur www.ecodds.com ■